

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

20 au 24 juin 2005 à Angers, France

En partenariat avec l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie ([IEPF](#))
avec la collaboration du Groupe École Supérieure d'Agriculture d'Angers ([Groupe ESA](#))
et le concours Ministère de l'Écologie et du Développement Durable ([MEDD](#))

Titre :

Conduite d'élevage en agriculture durable.

M.Franck, P.Leterme, L.Mounier, P.Figwer, MT.Poirel
Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon
Unité de Zootechnie, Ethnologie et Economie Rurale
1 rue Bourgelat
69280 Marcy l'Etoile
France

Résumé : L'objectif de cette synthèse est de proposer des pistes de réflexion sur la conduite d'élevage en agriculture durable ; notre argumentation s'articule autour de trois points principaux a) la réduction des gaspillages en limitant les pertes animales entre le moment de la conception et l'exploitation des carcasses des animaux de rente ; la limitation des pertes suppose une alimentation et un environnement rationnels et adaptés, une meilleure formation à l'hygiène des éleveurs, une prévention raisonnée contre les principales affections des jeunes, une réduction du stress animal notamment au cours des dernières heures de vie, une orientation claire de la formation vétérinaire en faveur de la santé des animaux de rente ; b) la préservation de l'environnement par la réduction des rejets d'azote et de phosphore, l'acceptation des règles européennes au travers de la conditionnalité des aides, la suppression de tous les facteurs de croissance pour des raisons réglementaires, de pollution, de création de résistance aux antibiotiques ; c) dans la plupart des pays du monde, Union Européenne comprise, les éleveurs représentent une population rurale indispensable pour la production de protéines d'origine animale, pour l'entretien et la préservation du terroir, pour l'emploi; il est impossible de laisser les agriculteurs seuls face au marché mondial, théâtre de la commercialisation de produits à des prix de dumping et/ou révélateurs de pratiques interdites ou de distorsion de concurrence, destructeurs de toute activité si on ne met pas en place des systèmes adaptés de protection.